

Référence
2026-45

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	16	18
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 18		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an deux mille vingt-six, le 3 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN.

Date de la convocation
28/08/2026
Date d'affichage
28/08/2026

Absent ayant donné procuration : Anne GUILLOU à Jeannine LE GALL - Marie SANQUER à Perrine LE MEHAUTE

Absent : Anouchka LE ROUX

A été nommée secrétaire : Gwenhael OMNES

Objet : TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois,

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. L332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction						
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	Attaché principal		1	0	TC
Service administratif						
Agent chargé de Accueil- communication/comptabilité	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC
Agent chargé de Accueil- communication/urbanisme	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC
Bibliothèque						
Agent chargé de Bibliothèque	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	OUI	1	0	TNC 8 h45

Services techniques						
<i>Agent chargé de Entretien voirie et polyvalence</i>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC
<i>Agent chargé de Entretien espaces verts et polyvalence</i>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	NON OUI	1 0	0 1	TC
<i>Agent chargé de Entretien bâtiments et polyvalence</i>	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	NON	1	0	TC
Service scolaire						
<i>Agent chargé de Aide maternelle / entretien garderie</i>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	NON	3	0	TC
<i>Agent chargé de Restauration / entretien garderie</i>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	NON	1	0	TC
<i>Agent chargé de Restauration / entretien garderie</i>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	NON	0	1	TNC 28 h00
Contractuels – Emplois permanents						
Agent chargé des services périscolaires / Animation	Adjoint technique	Adjoint technique		1	0	TNC 7 h50
Agent chargé des services périscolaires / Entretien	Adjoint technique	Adjoint technique		1	0	TNC 8 h00
Agent chargé de l'entretien et services périscolaires	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1	0	TNC 20h 00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé. au 1^{er} janvier 2027.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Saint Urbain, chapitre 12, articles 64111 et 64131

En mairie le 3 septembre 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance